

Le Bagotier

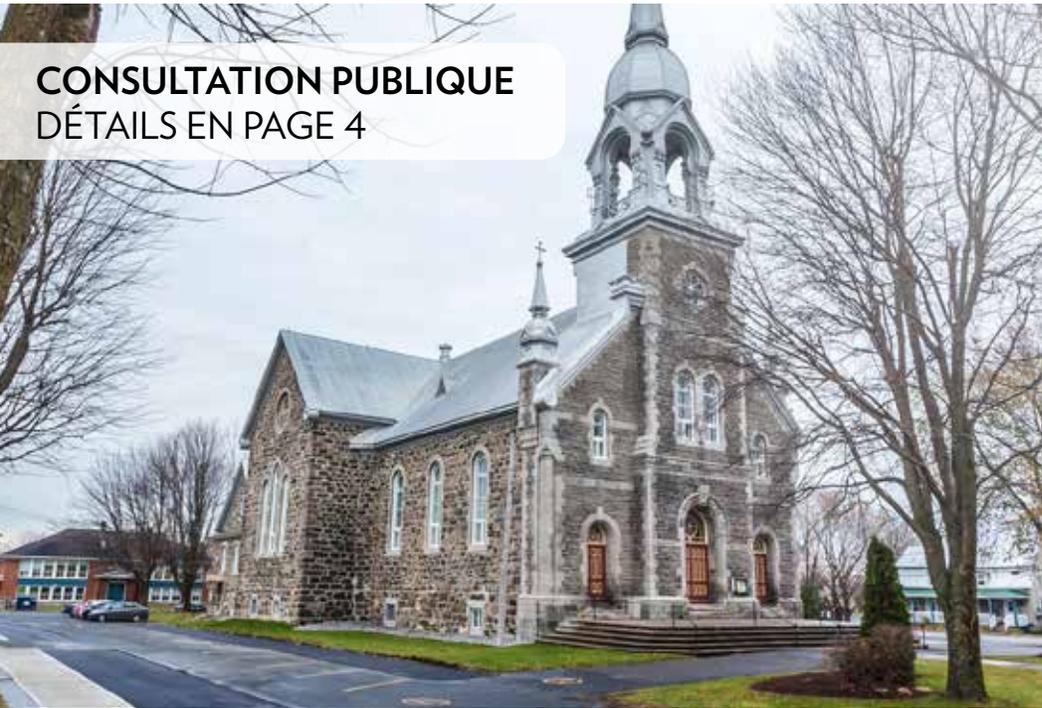


Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

AVRIL 2024

À LA UNE

CONSULTATION PUBLIQUE
DÉTAILS EN PAGE 4



- 03 MOT DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 04 LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES - PANNEAU
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 08 AVIS PUBLICS
- 13 PRÉVENIR LES FEUX PRINTANIERES
- 14 DON D'ARBRES
- 15 RAPIÉÇAGE DU PRINTEMPS
- 17 TAXES - 2^E VERSEMENT
- 18 PLAN DE COMMANDITE - FEUX D'ARTIFICE
- 19 PARCOURS DES TROUVAILLES
- 20 CLÉ DE TENNIS
- 22 DISCO ROULANTE
- 23 ÉVÉNEMENT - RELAIS ROUTIER PETIT
- 24 GROS REBUTS



FADOQ 50^E ANNIVERSAIRE
DÉTAILS EN PAGE 25

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Lundi 20 mai 2024

Journée nationale des Patriotes

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

R JEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILL RE #1

H L NE DUFALT
450 888-0024



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 502-0457



CONSEILLER #3

ROBERT CHEVRIER
450 502-4411



CONSEILLER #4

PIERRE PAR 
450 278-2327



CONSEILLER #5

MICHEL DAIGLE
450 230-2230



CONSEILLER #6

DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30   12 H ET DE 13 H   16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice g n rale
Poste 2240 • dq@sainte-helenedebagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice g n rale adjointe
Poste 2250 • dga@sainte-helenedebagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative
Poste 2340 • info@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative
Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs
Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

LUC G LINAS | Directeur des travaux publics
Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies
incendie@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en b timent
Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Horaire : mardi de 8 h   12 h | mercredi et jeudi de 8 h   14 h
Sur rendez-vous



**NUM RO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Probl me d' gout



Entrave   la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481

La municipalité VOUS INFORME



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Bonjour chers citoyens et citoyennes,

Le beau temps arrive enfin et j'espère vraiment que tous les équipements mis à votre disposition par la Municipalité seront utilisés comme il se doit en respectant les consignes. Nous souhaitons que les gens puissent profiter des infrastructures de loisirs, pour leur santé et leur plaisir, tout en évitant les actes de vandalisme. Ces équipements et infrastructures sont disponibles au parc des loisirs, au parc des Plante et au parc Réal-Godin. Nous allons également reprendre les travaux d'aménagement du nouveau parc actuellement en construction au bout de la rue Principale et la Municipalité vous informera lorsqu'il sera accessible à la population.

Quelle grande joie de voir monter la belle bâtisse du CPE-BC Plus Grand que Nature qui pourra accueillir nos tout-petits dès l'automne. C'est une grande fierté pour la Municipalité de participer à ce beau projet d'aménagement par le CPE d'un établissement de 60 places en garderie subventionnée, dont 10 places pour les tout-petits de 18 mois et moins. Nous remercions encore le CPE d'avoir choisi Sainte-Hélène au bénéfice du développement de notre collectivité.

À l'automne dernier, la Municipalité a octroyé le mandat pour la construction d'un stationnement municipal pour la communauté près de l'église, dont une entente avec la Fabrique de Sainte-Hélène permettait de le faire. Le stationnement sera aidant puisqu'il sera situé dans le secteur actif près de l'école, du CPE, de l'église, du presbytère et de commerces locaux. Les travaux vont débiter en mai pour se terminer au plus tard en juin. S.V.P., nous demandons votre patience et collaboration, car il y aura de la circulation, de la machinerie et à certaines périodes des fermetures de rues, notamment pour la connexion du pluvial.

En terminant, j'aimerais remercier et mettre à l'honneur la FADOQ qui organise beaucoup de choses pour les aînés : toutes les activités, les rencontres et les jeudis conférence. C'est toujours très intéressant. Également, chers citoyens, restez à l'affût, car la FADOQ célébrera son 50^e anniversaire au mois de mai. Nous ne fêtons pas que 50 ans, mais plutôt un 50 ans d'action, de solidarité et d'entraide. Des annonces passeront pour diffuser les détails de l'évènement. Un grand merci pour tout le travail que vous faites et pour les belles réalisations au cours des années.

Au plaisir de pouvoir vous croiser.

AVRIL 2024



Mot de la directrice générale

Micheline Martel, OMA
Directrice générale
et greffière-trésorière

Chers hélénois et hélénoises,

Après s'être afférés dans les premiers mois de l'année à compléter les obligations gouvernementales de fin d'année, nous voici prêts à revenir en force pour les travaux du printemps. Nous aurons évidemment nos travailleurs et des entrepreneurs qui seront sur ou aux abords des routes. Nous demandons votre collaboration pour assurer leur sécurité. Plusieurs projets seront réalisés encore cette année, au bénéfice des citoyens et pour pouvoir rendre notre travail plus efficace.

Transmission de l'information, un défi d'hier, d'aujourd'hui et de demain. J'aimerais prendre quelques lignes simplement pour rappeler que le site de la Municipalité est accessible facilement et contient une panoplie d'informations pour le public. Celui-ci contient entre autres les procès-verbaux complets, les règlements, les avis publics, mais également plusieurs informations concernant l'administration municipale dont l'eau, les taxes et les coordonnées, ainsi que l'onglet *Services aux citoyens* qui parle des matières résiduelles, des permis, des cours d'eau, de la location d'infrastructures, de la matrice, de la sécurité publique et du service incendie ainsi que des travaux publics. Vous pourrez également consulter l'onglet *Loisir et vie communautaire* pour les activités, le camp de jour, et la bibliothèque, ainsi que les références de partenaires du milieu. C'est aussi par le site que vous pouvez vous inscrire à l'Info Citoyen et à l'infolettre. En prime dans la section *Découvrir*, il y a l'histoire de Sainte-Hélène, le circuit patrimonial, Le Bagotier en numérique et le parcours de marche.

Nous portons une grande attention à rendre disponibles les informations de la Municipalité aux citoyens. Et vous pouvez aussi nous contacter par courriel ou téléphone si vous avez des questions ou des demandes plus spécifiques. De plus, si vous voulez vous adresser au conseil, la prochaine date du conseil municipal est toujours indiquée dans Le Bagotier, sur le site Internet, le tableau électronique ainsi sur l'avis public se trouvant sur les tableaux d'affichage officiels. Le Bagotier est une grande source d'information, mais avec les outils complémentaires, soit l'infolettre et le Facebook, en plus du site, cela permet à la Municipalité de mieux vous informer.

En terminant, chers hélénois et hélénoises, il y aura plusieurs activités et évènements intéressants à suivre ou à voir encore au fil des prochains mois, organisés par la Municipalité, le Comité des loisirs et les organismes locaux, en plus d'une grande consultation citoyenne sur l'avenir de l'église. Nous espérons toujours vous voir y participer en grand nombre.

Réflexion sur l'avenir de notre église

La Fabrique de la Paroisse Sainte-Hélène, en partenariat avec le conseil municipal, organise une consultation citoyenne afin d'amorcer une réflexion sur **l'avenir de notre église.**

Sans égard à nos croyances...

L'avenir du bâtiment est l'affaire de tous !

Tous ceux qui veulent conserver le patrimoine bâti et qui auraient des idées à partager sur

l'avenir de notre église
sont invités.



**Mercredi le 15 mai 2024, à 19 h
à l'église de Sainte-Hélène-de-Bagot**

LOCATION D'ESPACES PUBLICITAIRES SUR LE PANNEAU À L'ENTRÉE DU VILLAGE À QUI LA CHANCE?

Des espaces publicitaires sont disponibles sur le panneau qui se trouve au coin du terrain du Shell, à l'angle des rues Principale et Alfred-Bédard.

Le coût de la location est de 300,00 \$ par année, plus les frais administratifs, plus les taxes applicables, et ce, pour la période annuelle de janvier à décembre. L'espace publicitaire est d'une grandeur de 73 ¾ pouces par 11 ¾.

Vous êtes intéressés à afficher votre publicité sur le panneau à l'entrée du village ? Communiquez avec madame Lucie Chevrier au 450 791-2455, poste 2250.



Résumé de certains points de la séance du conseil. Le procès-verbal dans son intégralité est disponible en tout temps sur le site Internet de la Municipalité.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

2 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	6.1	Retrait de places subventionnées en garderie pour le CPE Allée d'étoiles – Municipalité de Val-Alain – Demande d'appui;
1.2	Période de questions;	6.2	Semaine québécoise des familles – Proclamation;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	6.3	Jour de la terre – Don d'arbres – Approbation;
2.1	Ordre du jour – Adoption;	6.4	Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation;
2.2	Procès-verbal – Adoption;	6.5	Secrétariat aux aînés du gouvernement du Québec – Confirmation de conformité de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés de Sainte-Hélène-de-Bagot – Prendre acte;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.4	États comparatifs – Dépôt;	7.1	MRC des Maskoutains – Bandes riveraines – Bilan 2023 – Dépôt;
2.5	États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 – Prendre acte;	7.2	Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 – Avis de motion;
2.6	Club FADOQ Ste-Hélène Richelieu-Yamaska – Demande de commandite pour le 50 ^e anniversaire – Approbation;	7.3	Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 – Dépôt de projet de Règlement;
2.7	Rapport d'évaluation de propriétés et d'équipements – SPE Valeur Assurable – Prendre acte;	7.4	Projet de lotissement – Demande lots numéros 1 956 847 et 1 956 848 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation;
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	8	TRAVAUX PUBLICS
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;	8.1	Parc Paul-Lussier/Principale – Branchement électrique – Approbation;
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;	8.2	Parc Paul-Lussier/Principale – Achats des arbres feuillus, conifères et arbustes – Approbation;
3.3	Guide du citoyen en prévention incendie – Version mars 2024 en français et en espagnol – Approbation;	8.3	Entretien de la mosaïque « Bienvenue » – Contrat pour 2024 et 2025 – Approbation;
3.4	Incendie – Aide-préventionniste ponctuel pour la saison estivale – Embauche;	8.4	Cabanon loisir – Construction et réfection du cabanon – Octroi;
4	TRANSPORT	8.5	Saleuse Swenson – Boîte de contrôle endommagée – Réparation – Autorisation; Sujet reporté
4.1	MTQ – Réfection de la bretelle 152 – Confirmation des coûts assumés par les parties – Prendre Acte;	9	LOISIRS ET CULTURE
4.2	Demande d'autorisation de passage et accès aux toilettes – Évènement cycliste Vélo SP – Dimanche 25 août 2024 – Approbation;	9.1	Les loisirs Ste-Hélène 2.0 – Demande FDR de la MRC des Maskoutains – Appui et partenaire financier – Approbation;
4.3	Demande d'autorisation de passage – Évènement Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr – Le vendredi 12 juillet – Approbation;	9.2	Comité des loisirs – Demande d'aide financière annuelle – Approbation;
4.4	Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE ET ES), 2024-2025 – Demande de subvention – Ratification;	10	AFFAIRES DIVERSES
5	HYGIÈNE DU MILIEU	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM); Sujet reporté	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
5.2	Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM) – Rapport financier 2023 – Dépôt;		
5.3	Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU) de Sainte-Hélène-de-Bagot – Rapport annuel – Ratification;		

2.5 États financiers consolidés et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 – Prendre acte

Le conseil a pris acte des états financiers audités, vérifiés par les vérificateurs de la firme FBL S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier 2023.

2.6 Club FADOQ Ste-Hélène Richelieu-Yamaska – Demande de commandite pour le 50^e anniversaire – Approbation

Suite à la correspondance reçue de la part du Club FADOQ Ste-Hélène, concernant l'évènement du 50^e anniversaire qui sera tenu le dimanche 26 mai 2024 et qui sera sous la forme d'un dîner, ayant comme président d'honneur monsieur Joël Legendre et agrémenté de musique, le conseil prête la salle du centre communautaire de la Municipalité, sans frais de location et accorde une aide financière d'un montant de 1 000 \$.

2.7 Rapport d'évaluation de propriétés et d'équipements – SPE Valeur Assurable – Prendre acte

Cette année, la Municipalité avait l'obligation de procéder à l'évaluation des bâtiments suivants : le presbytère, la station de pompage, le bâtiment du puits et le chalet des loisirs. Le rapport d'évaluation a été soumis par la firme SPE Valeur assurable lors de la présente séance.

3.3 Guide du citoyen en prévention incendie – Version mars 2024 en français et en espagnol – Approbation

La Municipalité, par le biais de son service incendie, avait à mettre à jour le Guide du citoyen pour la prévention des risques d'incendie. En considération des nouveaux habitants d'origine étrangère, il était difficile de pouvoir transmettre les consignes en prévention incendie, donc le Guide du citoyen a également été traduit en espagnol. Les citoyens peuvent consulter le Guide en version française et espagnole sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet Services aux citoyens / Sécurité publique et service incendie.

3.4 Incendie – Aide-préventionniste ponctuel pour la saison estivale – Embauche

À l'égard du nombre d'inspections annuelles requises au Schéma de risque incendie révisé de la MRC, la Municipalité, comme l'année dernière, a procédé à l'embauche temporaire de monsieur Jérémie Caron à titre d'aide préventionniste pour la période estivale.

4.1 MTQ – Réfection de la bretelle 152 – Confirmation des coûts assumés par les parties – Prendre Acte

Le conseil a pris acte d'une correspondance reçue du ministère des Transports du Québec (MTQ), à la suite de la rencontre tenue en décembre 2023 sur divers enjeux avec madame Louise Milette, directrice de la Montérégie au MTQ et madame Radia Lounes-Cherif, ainsi que le maire, monsieur Réjean Rajotte et madame Micheline Martel, directrice générale de la Municipalité, qui confirme que tous les coûts relatifs à la réfection de la bretelle, incluant les lumières, seront aux frais du ministère. Ces travaux sont prévus pour 2025. À ce stade-ci, le MTQ n'a encore fourni aucun plan à la Municipalité. Nous pourrions vous donner plus de détails lorsque nous en aurons.

À titre informatif, en 2022, le MTQ avait informé la Municipalité qu'elle aurait le quart des travaux à assumer, ce qui représentait environ 500 000 \$.

4.2 Demande d'autorisation de passage – Évènement cycliste Vélo SP – Le dimanche 25 août 2024 – Approbation

Le conseil a autorisé Vélo Québec événements à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément au tracé annexé à la résolution et conditionnellement à l'obtention des autorisations requises et nécessaires et de s'assurer de la sécurité des participants, le 25 août 2024 dans le cadre de l'évènement cycliste Vélo SP.

4.3 Demande d'autorisation de passage – Évènement Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr – Le vendredi 12 juillet – Approbation

Le conseil a autorisé Défi-vélo de la Maison des greffés Linda Cyr à circuler sur le territoire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 12 juillet 2024, et ce, conditionnellement à l'obtention des autorisations requises et nécessaires et de s'assurer de la sécurité des participants.

4.4 Ministère des Transports du Québec (MTQ) – Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA CE ET ES), 2024-2025 – Demande de subvention – Ratification

Le conseil a ratifié la demande d'aide financière, au montant de 30 000 \$, auprès du MTQ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet particulier d'amélioration par circonscription électorale PPA-CE ET ES – 2024-2025, transmise par la directrice générale, madame Micheline Martel, en date du 26 mars 2024, pour les travaux de resurfaçage à faire cette année sur la 4^e Avenue;

6.2 Semaine québécoise des familles – Proclamation

Le conseil a proclamé la semaine du 13 au 19 mai 2024 comme étant la Semaine québécoise des familles et invite l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie. Il veut par cette action reconnaître que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

6.3 Jour de la terre – Don d'arbres – Approbation

En corrélation avec le Jour de la Terre et le mois de mai qui est le Mois de l'arbre et des forêts, le conseil a décidé encore cette année d'autoriser le don d'arbres aux citoyens, le dimanche 12 mai 2024, au garage municipal, entre 9 h et 11 h. Tous les détails, pour réserver des pousses, seront disponibles dans Le Bagotier, sur Facebook et dans l'infolettre.

6.4 Québec-Transplant – Semaine nationale des dons d'organes et de tissus – Proclamation

Le conseil a proclamé la semaine du 21 au 27 avril 2024 comme étant la Semaine nationale des dons d'organes et de tissus, afin de sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie sous le thème « Merci de signer pour la vie ».

6.5 Secrétariat aux aînés du gouvernement du Québec – Confirmation de conformité de la Politique et du plan d'action Municipalité amie des aînés de Sainte-Hélène-de-Bagot – Prendre acte

Le conseil a adopté sa Politique et son plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA), par la résolution numéro 15-01-2024. Une correspondance de la MRC des Maskoutains confirmait que le Secrétariat aux aînés du Québec avait approuvé la conformité de notre Politique et le plan d'action MADA pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

Le lancement officiel sera fait en début de juin et les citoyens seront invités pour l'occasion. Les détails seront publiés sur nos différents médias.

7.2 et 7.3 Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206 – Avis de motion et dépôt de projet de Règlement

Le conseil a donné un avis de motion et fait le dépôt du projet pour le Règlement numéro 627-2024 modifiant le Règlement de zonage numéro 307-2006. L'objet de ce Règlement est d'autoriser les lave-autos manuels ainsi que les établissements d'entreposage intérieur dans la zone numéro 206 située en bordure nord de la 5^e Avenue.

7.4 Projet de lotissement – Demande lots numéros 1 956 847 et 1 956 848 – Redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels – Approbation

Pour tout nouveau lotissement, le Règlement de lotissement prévoit, à l'article 3.6, des dispositions relatives à des redevances pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels, dont le conseil décide dans chaque cas la forme que prendra cette redevance en référence au Règlement numéro 308-2006.

Le conseil a exigé, pour permettre le lotissement des lots numéros 1 956 847 et 1 956 848, la redevance à être payé par les propriétaires en argent, établie à 5 % de la valeur du terrain compris dans le plan, conformément à l'article 264 de la Loi sur la fiscalité municipale, soit au montant de 2 755,83 \$.

8.1 Parc Paul-Lussier/Principale – Branchement électrique – Approbation

Et

8.2 Parc Paul-Lussier/Principale – Achats des arbres feuillus, conifères et arbustes – Approbation

Dans le cadre de l'aménagement en cours du nouveau parc situé au bout de la rue Principale, sous le thème Aménagement d'un parc à l'inspiration de la nature, pour le bonheur des petits et des grands, le conseil a :

- Octroyé le mandat de branchement électrique à la compagnie Réjean Gauthier entrepreneur électricien inc., au montant de 2 708,70 \$, avant les taxes applicables, incluant matériaux et main-d'œuvre pour le branchement aérien, l'installation d'un panneau, l'installation d'une cellule de commande pour les lampadaires et le raccordement des 7 lampadaires;
- Autorisé l'achat des quantités et sortes d'arbres et d'arbustes auprès de l'entreprise, Les Serres de l'Eden, tel que prévu au plan financier déposé aux élus le 2 avril 2024 pour cet aspect pour le parc, ainsi que pour longer la future piste cyclable de ce projet, et d'autoriser à ce que la plantation soit effectuée par les travaux publics pour minimiser les coûts. Il est à noter que le projet de plantation d'arbres bénéficie d'une subvention du programme PAFE de la MRC des Maskoutains.

8.3 Entretien de la mosaïque « Bienvenue » – Contrat pour 2024 et 2025 – Approbation

Normalement, le contrat pour l'entretien de la mosaïque est octroyé pour des périodes de trois ans, mais exceptionnellement, à cause des travaux de la bretelle, dont la Municipalité n'a toujours pas les plans et ne connaît pas les dommages collatéraux qui pourrait être causés, dont sur la mosaïque, le contrat a été octroyé pour deux ans à l'entreprise Paysagement Lapierre, au montant de 2 540 \$, pour la saison 2024 et au montant de 2 600 \$, pour la saison 2025, le tout avant les taxes applicables.

8.4 Cabanon loisir – Construction et réfection du cabanon – Octroi

Après avoir analysé certaines options quant à l'aménagement d'un cabanon, qui était prévu au budget pour le chalet des loisirs, puisqu'il est évident qu'il n'y a pas d'espace de rangement pour son bon fonctionnement et qu'il y a beaucoup de temps passé à déplacer les équipements et le mobilier, le conseil a décidé d'octroyer à l'entreprise Coffrages DF, entrepreneur général, l'ajout d'un cabanon d'une grandeur de 14' X 16' greffé au cabanon actuel, avec un revêtement en CanExel sur les murs extérieurs, et en revêtement métallique et aluminium pour le toit et les corniches, le tout sur une base de béton, en plus de procéder au changement des revêtements extérieurs en façade du mur et du toit pour le cabanon existant, harmonisé au couleur du chalet des loisirs, pour un total du projet de 20 300 \$, avant les taxes applicables.

9.1 Les loisirs Ste-Hélène 2.0 – Demande FDR de la MRC des Maskoutains – Appui et partenaire financier – Approbation

Le Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot prépare une demande de subvention au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains, pour son projet : « Les loisirs Ste-Hélène 2.0 ». Le projet se veut être une modernisation de divers équipements pour s'adapter aux nouvelles technologies et répondre aux besoins de la population, tel que décrit dans la demande d'appui et d'aide financière à la Municipalité. Il servira notamment à bonifier et moderniser les équipements et les accessoires aux nouvelles technologies disponibles pour le Comité, les locateurs pour des activités et les citoyens, créer des activités et événements adaptés, pluridisciplinaires et autosuffisants, diversifier l'offre de service, favoriser la création de projets pour et par nos citoyens, développer un milieu vivant et actif.

Le conseil a appuyé la demande du Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot dans le cadre de sa demande de subvention au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC des Maskoutains, pour son projet : « Les loisirs Ste-Hélène 2.0 » et a approuvé l'octroi d'une aide financière d'un montant de 1 000 \$.

9.2 Comité des loisirs – Demande d'aide financière annuelle – Approbation

Comme chaque année, la Municipalité a reçu la demande d'aide financière du Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot. Les loisirs sont de juridiction municipale, la Municipalité s'occupe des infrastructures et fournit la ressource humaine principale, soit la coordonnatrice aux loisirs et elle a convenu d'une entente des activités et s'est engagée à accorder une aide financière annuellement, tel que le prévoit le budget annuellement.

Le conseil a approuvé la demande annuelle d'aide financière au Comité des loisirs Ste-Hélène-de-Bagot, pour un montant de 29 000 \$, pour l'année 2024.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 625-2024 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 5 mars 2024, le conseil municipal a adopté les Règlements suivants :

- Règlement numéro 625-2024 intitulé « *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* ».
- Règlement numéro 626-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois* ».

Le Règlement numéro 625-2024 a pour objet de respecter l'obligation, découlant du Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Maskoutains, d'adopter un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'encadrer les interventions sur le milieu bâti sur le territoire du noyau villageois. Le Règlement vise à assurer que les constructions neuves soient bien intégrées au milieu environnant, que les travaux d'agrandissement et de rénovation soient réalisés dans le respect des caractéristiques architecturales du bâtiment concerné et que les caractéristiques patrimoniales des bâtiments existants soient conservées. Le Règlement identifie la procédure à suivre pour l'étude et l'approbation des demandes de permis ainsi que les objectifs d'aménagement et les critères d'évaluation des projets assujettis.

Le Règlement numéro 626-2024 a pour objet de modifier et d'abroger certaines dispositions relatives à l'architecture des bâtiments sur le territoire du noyau villageois, lesquelles s'avèrent moins pertinentes puisque les interventions sur le cadre bâti seront dorénavant encadrées par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Ces Règlements sont en vigueur depuis la délivrance des certificats de conformité par la municipalité régionale de comté des Maskoutains (MRC), soit le 27 mars 2024. Ils sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Administration municipale/Règlements municipaux* et peuvent également être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 10^e jour du mois d'avril 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

APPEL D'OFFRES PUBLIC
IE24-54095-289

TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DE LA 4^E AVENUE SUR ± 1,5 KM

Le projet consiste à des travaux de resurfaçage sur une partie de la 4^e Avenue entre le 2^e Rang et le cimetière. Ces travaux consistent à réaliser une couche de pavage (ESG-10,40 mm), les accotements et les travaux connexes.

Les soumissions, dans des enveloppes scellées et clairement identifiées, accompagnées de tous les documents requis, doivent parvenir au bureau municipal, 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Québec J0H 1M0, **avant 11 heures, le jeudi 18 avril 2024** et elles seront ouvertes publiquement par la suite, au même endroit.

À compter du **28 mars 2024**, les entreprises intéressées pourront se procurer les documents d'appel d'offres sur le site SEAO (www.seao.ca) ou en téléphonant au 1-866-669-7326, et ce, selon leurs tarifs en vigueur.

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec madame Micheline Martel, par courriel : dg@sainte-helenedebagot.com.

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais ou obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**PUBLICATION ANNUELLE OBLIGATOIRE EN VERTU
DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

La directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, conformément à l'article 20.1 de la *Charte de la langue française* et de l'article 11 du *Règlement sur la langue de l'Administration*, a le devoir de publier le nombre de postes pour lesquels la connaissance ou le niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable de même que le nombre de plaintes reçues et traitées relativement à un manquement relatif à la langue française au 31 décembre 2023.

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est exigé : **0**
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est souhaitable : **0**
3. Nombre de plaintes reçues et traitées relativement à un manquement relatif à la langue française : **0**

Ces données sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité, conformément à l'article 20.1 de la *Charte de la langue française*.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 26^e jour de mars 2024.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 7 MAI 2024, SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 627-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'AUTORISER LES LAVE-AUTOS MANUELS AINSI QUE LES ÉTABLISSEMENTS D'ENTREPOSAGE INTÉRIEUR DANS LA ZONE NUMÉRO 206

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de Règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de Règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 2 avril 2024, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de Règlement numéro 627-2024 intitulé « *Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser les lave-autos et les établissements d'entreposage dans la zone numéro 206* ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 7 mai 2024, à 19 h 15 à la salle du conseil située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot**. Au cours de l'assemblée publique, l'objet du projet de Règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer pourront le faire.

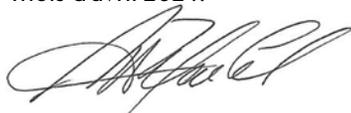
3. Objet du premier projet de Règlement

Le premier projet de Règlement numéro 627-2024 a pour objet d'autoriser les lave-autos manuels ainsi que les établissements d'entreposage intérieur dans la zone numéro 206, située en bordure nord de la 5^e Avenue (voir plan ci-contre). Celui-ci contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du premier projet de Règlement

Le projet de Règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements municipaux* ou il peut être consulté, sur rendez-vous, au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue. Les personnes intéressées peuvent contacter la Municipalité au 450 791-2455, poste 2240 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de Règlement.

DONNÉ à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 3^e jour du mois d'avril 2024.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière





DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2023

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot qui aura lieu le 2 avril 2024, à 19 h 30, le rapport financier consolidé et rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2023 sera déposé.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 19 mars 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire qui se tiendra le 5 mars 2024, à 19 h 05, à la salle du conseil au 421, 4^e Avenue, à Sainte Hélène de Bagot, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : 675, rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
Lot numéro 1 956 64**

Nature et effets :

Cette demande vise à obtenir une dérogation permettant qu'un garage accessoire à une habitation ait une hauteur et une superficie supérieures à celle permise et une implantation par rapport à la rue inférieure à celle exigée à la zone.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil, lors de la séance ordinaire du 5 mars 2024, à 19 h 05.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 15 février 2024.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

“ La prochaine séance du conseil
sera tenue le 7 mai 2024,
au 421, 4^e Avenue. ”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLICS)

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Le conseil municipal et les employés municipaux vous souhaitent une belle Journée nationale des Patriotes.

Notez que le bureau municipal sera fermé le lundi 20 mai 2024.

RÈGLEMENT NUMÉRO 625-2024 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) ET RÈGLEMENT NUMÉRO 626-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS ARCHITECTURALES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DU NOYAU VILLAGEOIS

Le conseil tient à exprimer aux citoyens pourquoi, malgré son désaccord de la mesure, il a dû adopter les Règlements 625-2024 et 626-2024.

L'adoption du PIIA par la Municipalité est une obligation pour se conformer à son devoir de concordance à l'égard du Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC des Maskoutains.

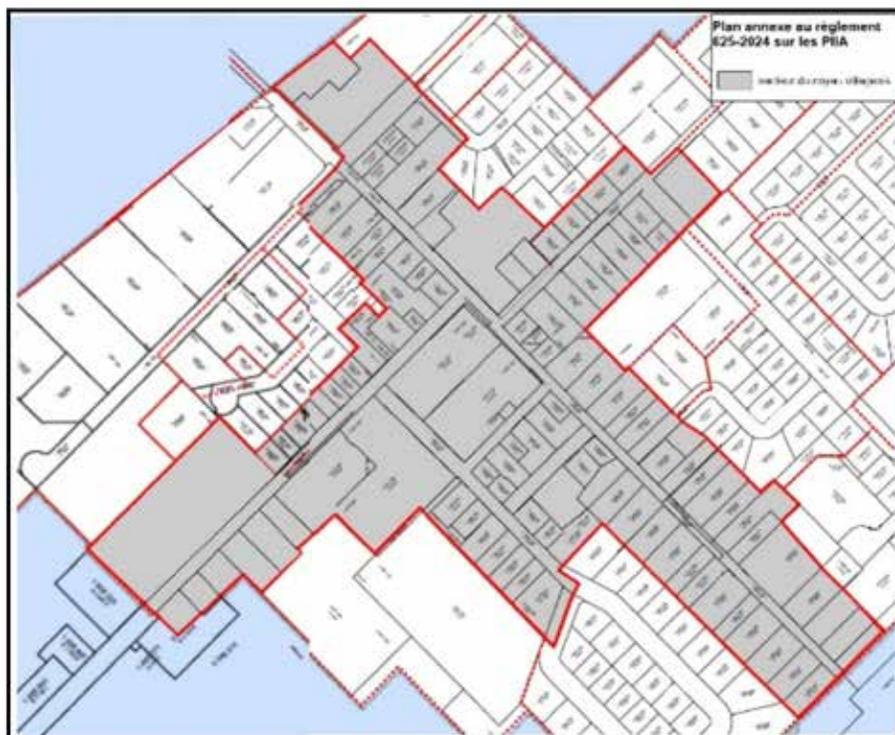
La Municipalité a dû procéder à l'adoption du Règlement numéro 625-2024 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), afin d'encadrer les interventions sur le milieu bâti sur le territoire du noyau villageois (zones identifiées par le suffixe (P) sur le plan de zonage), impliquant également l'adoption du Règlement numéro 626-2024 modifiant le Règlement de zonage concernant les dispositions architecturales applicables sur le territoire du noyau villageois.

La non-adoption de ce Règlement aurait fait en sorte que la Municipalité ne pourrait plus faire aucune modification de ses Règlements d'urbanisme, autant en ce qui concerne le zonage que le lotissement. Cette obligation découle de la Loi modifiant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* sanctionnée le 1^{er} juin 2023 qui a introduit un mécanisme de suspension des avis de conformité des MRC à l'égard des organismes municipaux en défaut d'effectuer les modifications de concordance dans le délai prescrit. Cette disposition est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2023.

Afin de démontrer son désaccord, mais en même temps pour ne pas nuire au développement, le conseil a convenu de voter moitié pour (3 votes) et moitié contre (3 votes) et le maire a tranché, pour arriver à une adoption des Règlements 625-2024 et 626-2024. Les Règlements sont en vigueur depuis l'émission du certificat de concordance par la MRC des Maskoutains le 27 mars 2024, et ces deux Règlements sont disponibles sur le site Internet de la Municipalité, et ce, en tout temps pour consultation par les citoyens.

Le conseil a aussi demandé à ce qu'une résolution soit transmise lors d'une séance ultérieure pour manifester envers le gouvernement, les associations représentant les municipalités et les MRC, en invitant les municipalités du Québec à appuyer la démarche, car l'adoption du PIIA est considérée par le conseil comme abusive envers le citoyen et menant à une lourdeur administrative très imposante et inutile pour la Municipalité.

De plus, nous avons dû appliquer lesdits Règlements à la zone déterminée au SAR de la MRC, la Municipalité a tenté de faire réduire la zone, mais cela aurait amené à une non conformité, tel que confirmé par la MRC, qui aurait refusé les Règlements. À titre informatif, le Règlement s'applique à la zone déterminée sur la carte, comme le prévoit le SAR.



PROTÉGEONS NOTRE ENVIRONNEMENT : PRÉVENIR LES FEUX PRINTANIERES ET LES INCENDIES FORESTIERS

Alors que la saison printanière s'installe, il est crucial de prendre conscience des risques associés aux feux printaniers et aux incendies forestiers. Ces événements peuvent avoir des conséquences désastreuses sur notre environnement et notre sécurité. Voici quelques conseils simples pour nous aider à prévenir ces catastrophes :



1. **Brûlons responsablement** : lorsque vous brûlez des déchets à l'extérieur, assurez-vous de ne brûler que du bois sec et naturel. Évitez de brûler des matériaux non organiques tels que le plastique ou les pneus, car cela peut libérer des produits chimiques toxiques dans l'air.
1. **Obtenez un permis de feu** : avant d'allumer un feu à ciel ouvert, assurez-vous d'obtenir un permis de feu auprès du service incendie de la Municipalité. Cela garantit que vous agissez de manière responsable et légale, tout en permettant aux autorités de surveiller les conditions environnementales.
2. **Consultez l'indice de danger de feu** : avant de faire un feu à l'extérieur, vérifiez l'indice de danger de feu émis par la SOPFEU. Cet indice vous informe sur le niveau de risque d'incendie dans votre région, vous aidant ainsi à prendre des décisions éclairées concernant les activités en plein air.
3. **Soyez vigilant aux conditions météorologiques** : évitez de faire des feux par temps sec, venteux ou lors de périodes de sécheresse. Ces conditions météorologiques peuvent favoriser la propagation rapide des incendies et rendre leur extinction plus difficile.
4. **Surveillez votre feu** : si vous allumez un feu à ciel ouvert, assurez-vous de le surveiller en tout temps et de le maintenir sous contrôle. Ne le laissez jamais sans surveillance, même pour une courte période.
5. **Éteignez correctement les braises** : après avoir éteint un feu, assurez-vous d'éteindre complètement les braises en les arrosant abondamment avec de l'eau. Attendez qu'elles refroidissent avant de les jeter dans un conteneur résistant au feu.

Ensemble, en adoptant ces pratiques responsables, nous pouvons contribuer à réduire les risques de feux printaniers et d'incendies forestiers, protégeant ainsi notre environnement et assurant la sécurité de tous. Agissons dès maintenant pour préserver notre patrimoine naturel pour les générations futures.



Amélie Côté Lambert
Technicienne en prévention incendie
421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Bureau : 450 791-2455, poste 2271 | prevention@sainte-helenedebagot.com



HORAIRE

Mardi : 8 h à 12 h
Mercredi : 8 h à 14 h
Jeudi : 8 h à 14 h

Raymond Lessard,
Officier municipal en bâtiment

REJOINDRE L'OFFICIER MUNICIPAL :

Courriel : inspecteur@sainte-helenedebagot.com
Téléphone : 450 791-2455, poste 2230



PLANIFIER SON CHANTIER DE CONSTRUCTION

Il est de votre devoir de planifier votre chantier de construction. Vous devez avoir un permis valide AVANT de commencer à faire des rénovations, de la construction, une installation ou autre travaux. L'Officier municipal est la seule personne qui émet ce genre de permis.

La municipalité VOUS INFORME

MOIS DE L'ARBRE ET DES FORÊTS

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts qui se tiendra en mai, la Municipalité a commandé des plants d'arbres.

La Municipalité désire souligner l'importance :

- Du respect de l'arbre et des forêts;
- D'acquérir des connaissances sur l'arbre et les soins qu'il nécessite;
- De poser des gestes concrets de conservation et d'amélioration pour l'environnement.



PLANTS D'ARBRES **GRATUITS**

INSCRIPTION

La Municipalité vous invite à vous inscrire pour réserver le nombre de plants gratuits désirés (maximum de 5 par adresse) en appelant au 450 791-2455, poste 0. Nous ne connaissons pas d'avance les essences qui seront livrées. Vous devrez venir chercher vos plants d'arbres le **samedi 12 mai entre 9 h et 11 h** au garage municipal, au 650, rue Paul-Lussier.

Merci de faire respirer la planète avec ces plantations.

SEMAINE NATIONALE DES DONS D'ORGANES ET DE TISSUS

Du 21 au 27 avril 2024

Le conseil de Sainte-Hélène-de-Bagot désire sensibiliser la population à l'importance de ce don de vie sous le thème « *Merci de signer pour la vie* ».

Les objectifs de la Semaine sont :

- Engager la population au regard du don d'organes et de la transplantation ;
- Encourager la discussion avec les proches sur ses volontés ;
- Accroître les connaissances sur le don d'organes ;
- Accroître le nombre d'inscriptions aux registres de consentement (RAMQ et Chambre des notaires du Québec).

Alors, n'attendez pas : Dites-le!



Le don
d'organes,

ON
ACHÈVE
EN
NOUS

Si vous êtes
en faveur du
don d'organes,
ditesle.ca

SEMAINE QUÉBÉCOISE DE LA FAMILLE - DU 13 AU 19 MAI 2024

La Semaine québécoise de la famille, du 13 au 19 mai 2024, se déroulera sous le thème « *Les familles au cœur de notre univers* ».

Le conseil invite l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la famille à œuvrer ensemble pour simplifier le parcours des familles et à reconnaître l'apport important de celle-ci à l'organisation de nos milieux de vie et reconnaît que les familles sont un vecteur important des relations entre les générations pour transmettre la culture et les valeurs sociales.

Le Comité des loisirs vous invite à participer en famille à la disco roulante 80's, qui se déroulera le 17 mai, de 19 h à 21 h, à la patinoire.





RAPIÉÇAGE DU PRINTEMPS

D'ici peu, le rapiéçage des routes va commencer sur le territoire de la municipalité ainsi que d'autres travaux. Nous vous demandons d'être patients si la circulation est détournée. S'il vous plaît, **RALENTISSEZ** quand vous passez à côté des travailleurs sur la voie publique.

Si vous avez des questions (ex : bac vert, bac à vidange, lampadaire, trou dans la chaussée, etc.), faites affaire avec le bureau municipal qui assure le suivi de tous les dossiers.

SOYEZ FIERS DE VOS VOIES PUBLIQUES



Faire le ménage de son terrain au printemps est un signe de bon voisinage. Cela évite que les débris partent au vent et se ramassent chez le voisin. C'est une question de respect des autres et de l'environnement. Nous vous invitons à utiliser le bac brun au besoin (pour gazon, terre, branches et feuilles).

LE GRAND MÉNAGE DU PRINTEMPS

Le 25 ou 26 ou 29 avril prochain, vous apercevrez le balai mécanique sillonner les rues de Sainte-Hélène-de-Bagot afin de refaire une beauté à notre Municipalité. Soyez vigilants et patients lors de vos déplacements. Assurez-vous de ne pas vous stationner en bordure de rue afin de faciliter le nettoyage. Dès que nous connaissons la date exacte, nous vous la communiquerons via Facebook.



QUALITÉ D'EAU DES PUIXS PRIVÉS - FAIRE ANALYSER LA QUALITÉ DE L'EAU

La Municipalité tient à vous informer que peu de propriétaires vérifient régulièrement la qualité de l'eau de leur puits. Pourtant, l'apparence de l'eau ne garantit pas sa qualité. L'eau de votre robinet provient d'un puits privé? Le printemps est un bon moment pour faire analyser la qualité de l'eau par un laboratoire. Consultez le site Internet de la Direction de la Santé publique de la Montérégie au <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-eau-potable-puits>.

ABRI D'AUTO TEMPORAIRE

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé. Merci de votre collaboration.

RÈGLEMENT 558-2020 RELATIF AUX ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ



Rappel important pour éviter d'être en infraction.

Voici les deux articles auxquels nous constatons le plus de non-respect :

- **Article 3.24** : Sous réserve des autres dispositions, aucun chien ne peut se trouver sur la place publique, à moins qu'il ne soit contrôlé et tenu en laisse par son gardien. Le chien ne peut en aucun moment être laissé seul, qu'il soit attaché ou non.
- **Article 3.33** : Malgré toute autre disposition du présent Règlement, aucun gardien ne peut se tenir avec un chien sur le terrain des loisirs ou à proximité de ce lieu.



**La propreté des rues de votre beau village est un enjeu important!
À tous d'y voir!**

LES CHATS, CES PETITS ANIMAUX DE COMPAGNIE TANT AIMÉS, MAIS CAUSANT TANT DE SOUCIS AU VOISINAGE!

Nous avons reçu beaucoup de commentaires à la Municipalité quant à l'intrusion des chats sur le terrain des voisins, mais principalement concernant les dommages causés.

Personne ne veut que son enfant qui joue dans le carré de sable trouve des excréments ou qu'il s'assoie dessus dans son propre gazon, et personne ne veut déboursier parce que le chat du voisin a brisé ses plantes ou son potager.

Vous savez sûrement que le propriétaire d'un animal est responsable de celui-ci et de ses actes. Vous devez vous assurer par quelque moyen que ce soit, par exemple une clôture ou une laisse, que celui-ci n'ira pas causer de bris chez le voisinage, afin que vous ne soyez pas responsable des dommages.

Nous comprenons que la majorité des chats ont besoin d'aller dehors et prendre l'air. Cependant, nous comprenons également le voisinage qui doit malheureusement investir pour réparer les bris causés par les animaux des autres et tenter de protéger leur terrain avec différents moyens, comment des produits répulsifs.

Nous croyons qu'il est possible d'améliorer la situation pour le mieux-être de tous. La collaboration et le bon voisinage doivent être au cœur du noyau collectif pour que la liberté des chats ne devienne pas l'obligation des voisins.

Soyez vigilant pour que vos animaux de compagnie demeurent sur votre propriété et évitez ainsi des situations désagréables pour le bien-être du voisinage.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration.



LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com

TAXES MUNICIPALES 2^e versement

DATE D'ÉCHÉANCE

2^e versement

23 mai 2024

BIBLIO

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot

670, rue Principale | 450 791-2455, poste 2300

Mercredi 19 h à 21 h | Samedi 9 h 30 à 11 h 30

Nous sommes à la recherche de **BÉNÉVOLES** afin de continuer à vous offrir les services de la Bibliothèque.

Si ce défi vous intéresse, veuillez communiquer avec nous.

CALENDRIER COLLECTES 2024

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié
C Collecte des résidus domestiques dangereux G Collecte des gros rebuts

AVRIL							MAI							
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S	
		1	2 ^O	3 ^O	4	5	6				1 ^O	2	3	4
7	8	9 ^R	10 ^O	11	12	13	5	6	7 ^R	8 ^O	9	10	11	
14	15	16 ^O	17 ^O	18	19	20	12	13	14 ^O	15 ^O	16	17	18	
21	22	23 ^R	24 ^O	25	26	27	19	20	21 ^R	22 ^O	23	24	25 ^C	
28	29	30 ^O					26	27	28 ^O	29 ^O	30	31		

LE SAMEDI 22 JUIN, VENEZ CÉLÉBRER LA FÊTE NATIONALE À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT !



La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et le Comité des loisirs Ste-Hélène travaillent encore très fort cette année pour vous présenter une programmation dynamique.

Au programme : Spectacle monsieur Poi, mascottes, maquilleuses, jeu gonflable, souper hot-dog, kiosque de barbe à papa, danse country et la performance live de Bonté Divine sans oublier les feux d'artifice.

Dans Le Bagotier de mai 2024, vous retrouverez plus de détails sur la programmation et l'horaire de la journée.

Bénévoles recherchés : Communiquez avec Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

PLAN DE COMMANDITE

Les feux d'artifice de Sainte-Hélène sont parmi les plus spectaculaires de la région. Et nous devons souligner que cette fierté, nous la devons aux généreux commanditaires qui contribuent à cette réussite. Nous sollicitons donc à nouveau votre participation pour un déploiement époustouflant au-dessus de notre beau village. Vous aussi, pouvez contribuer!

 Outils promotionnels	Platine 1 000 \$ et plus	Or 500 \$ à 999 \$	Argent 250 \$ à 499 \$	Bronze 249 \$ et moins
Publicité dans le journal <i>Le Bagotier</i> (mai et juin)	1/2 page	1/4 page	1/8 page	Liste
Logo sur l'affiche publicitaire de l'événement	☑			
Mention lors de l'événement – Par catégorie (avant et après les feux)	☑	☑		
Projection lors de l'événement – Par catégorie	1 page	1/2 page	1/4 page	Liste
Publication sur le site de la Municipalité	1/2 page	1/4 page	Liste	
Publication sur la page Facebook de la Municipalité et des loisirs – Liste par catégorie	☑	☑	☑	
Affichage du commanditaire lors de l'événement (coroplast fourni par le commanditaire)	☑			

Pour bénéficier des avantages suivants, la Municipalité doit recevoir la commandite avant le 8 mai 2024 :

- Parution du logo d'un commanditaire Platine sur l'affiche publicitaire;
- Parution gratuite dans le journal *Le Bagotier* aux mois de mai et juin 2024;
- Les commanditaires des catégories Platine, Or et Argent doivent faire parvenir leur logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Si des montants sont transmis à la Municipalité après le 8 mai, mais avant le 6 juin 2024, le commanditaire bénéficiera des avantages, selon la catégorie, à l'exception de la parution dans le journal *Le Bagotier* qui sera uniquement pour le mois de juin.



Coupon réponse à joindre avec votre chèque

Je désire être commanditaire : Platine Montant versé : _____ \$ (1 000 \$ et plus)
 Or Montant versé : _____ \$ (entre 500 \$ et 999 \$)
 Argent Montant versé : _____ \$ (entre 250 \$ et 499 \$)
 Bronze Montant versé : _____ \$ (249 \$ et moins)

Je désire que ma publicité soit faite sous le nom de : _____
 (nom exact de l'entreprise)

J'ai transmis mon logo à info@sainte-helenedebagot.com.

Nom : _____ Signature : _____

PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2024

Le Comité des loisirs est fier d'organiser la 3^e édition du parcours des trouvailles de Sainte-Hélène-de-Bagot qui se tiendra le samedi 8 juin et le dimanche 9 juin de 10 h à 17 h. Tous les citoyens sont invités à organiser une vente de débarras à l'extérieur de leur domicile. Les locataires d'immeubles doivent demander une autorisation écrite à leur propriétaire.

L'affichage est autorisé sur les lieux de la vente seulement 24 h en avance. Aucune affiche ne sera tolérée sur la voie publique et ou le matériel urbain.

Une liste d'adresses sera disponible sur la page Facebook du Comité des loisirs Ste-Hélène sous la publication du PARCOURS DES TROUVAILLES DE SAINTE-HÉLÈNE 2024. N'hésitez pas à y ajouter votre adresse en commentaire.

Bonnes trouvailles à tous!



Pour l'occasion, le camion de rue Cornet en cavale sera au stationnement du presbytère le dimanche 9 juin de 10 h à 17 h. Les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température.

Bon appétit!

LES RENDEZ-VOUS GLACÉS 2024

La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot vous invite à participer aux rendez-vous glacés 2024. Pour l'occasion, le camion de rue Cornet en cavale sera au stationnement du presbytère afin de vous rafraîchir :

-  **Dimanche le 9 juin de 10 h à 17 h**
-  **Mercredi le 10 juillet de 17 h 30 à 21 h**
-  **Mercredi le 14 août de 17 h 30 à 21 h**
-  **Vendredi le 13 septembre de 17 h 30 à 21 h**

Prendre note que les heures d'opérations du camion de rue sont sujettes à changement en fonction de la température.

On vous y attend en grand nombre!



LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE



Matches de badminton libre et mixte.

La session de printemps débutera dans la semaine du 6 mai.

- Horaire :** Lundi de 18 h 30 à 21 h 30 (récréatif)
(Début : lundi 6 mai)
Jeudi de 18 h 30 à 22 h (compétitif)
(Début : jeudi 9 mai)
- Durée :** 8 semaines (termine dans la semaine du 17 juin).
- Lieu :** Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)
- Coût :** 20 \$ / session (résident)
30 \$ / session (non-résident)
- Inscription :** Au gymnase au premier cours.
- Information :** loisir@sainte-helenedebagot.com ou
par téléphone au 450 791-2455 (2310).

COURS D'INITIATION AU SKATEBOARD 5 ANS ET +

Cours d'initiation aux techniques de bases du skateboard et à sa pratique.

La session débutera le dimanche 19 mai.

- Horaire :** Les dimanches de 17 h à 18 h (5 à 8 ans)
Les dimanches de 18 h à 19 h (9 ans et +)
- Lieu :** Skatepark (400, 2^e Rue)
- Coût :** 80 \$ (payable par virement bancaire)
- Durée :** 4 semaines



Équipement obligatoire : Casque et bouteille d'eau. Protection recommandée. Une planche à roulettes peut être fournie en cas de besoin.

Information : ecoledesboardnm@yahoo.com

Inscription :

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisir, culture et vie communautaire* sous l'onglet *Activités et inscriptions*.

Vous avez jusqu'au 5 mai pour vous inscrire. Faites-vite, les places sont limitées!

COURS DE TENNIS POUR TOUS



« Partager sa passion », voilà la mission que s'est donné Sophie Laroche. Elle revient, encore cette année, pour illuminer nos terrains de tennis. Les groupes sont toujours formés en fonction de l'âge et des habiletés des participants(es).

- Horaire :** Du 11 juin au 9 juillet
Les mardis soir
- Heure :** 1 h / cours entre 16 h et 19 h 30
- Groupe :** 4 - 6 personnes / groupe
- Âge :** 4 à 6 ans (durée 45 minutes)
7 à 18 ans (durée 1 h)
Adultes (durée 1 h 30)
- Durée :** 5 semaines
- Coût :** 4 à 6 ans : 50 \$ / participant
7 à 18 ans : 65 \$ / participant
Adultes : 75 \$ / participant

Payable au premier cours, en argent comptant ou par chèque, au Comité des loisirs Ste-Hélène.

Inscription :

La date limite d'inscription est le vendredi 31 mai. Les places sont limitées!

Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisir, culture et vie communautaire* sous l'onglet *Activités et inscriptions* puis *Tennis*.

Information : loisir@sainte-helenedebagot.com ou
par téléphone au 450 791-2455 (2310).

GLÉS DE TENNIS



La Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot offre désormais GRATUITEMENT l'accès aux deux terrains de tennis. Vous devez prévoir un dépôt de 20 \$ en échange d'une clé.

Où se procurer une clé ? :

Dès le 6 mai, au bureau municipal (421, 4^e Avenue), du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Le retour de votre clé doit se faire **au plus tard le jeudi 7 novembre 2024**. Pour toute clé remise dans les délais, votre dépôt vous sera remis.

Information : Martine Lupien au poste 0 ou
Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310.

VIE ACTIVE RECHERCHE UN(E) NOUVEL(LE) ANIMATEUR(TRICE)

Le Programme Vie active s'adresse aux personnes de 50 ans et plus et s'appuie sur un réseau d'animatrices et d'animateurs dévoués.

Ce programme offre des activités variées telles que des routines d'exercices cardiovasculaires, musculaires et de flexibilité, des activités de marche ou de plein air ainsi que des jeux actifs. L'activité est gratuite et est animée par un ou une bénévole de ce groupe d'âge.

Vous aimez bouger et vous avez envie de vous impliquer bénévolement ?

Vie active est présentement à la recherche d'un(e) animateur(trice) pour la session d'automne 2024. Une formation gratuite est disponible.

Intéressé(e) ? Nous vous invitons à communiquer avec nous 450 791-2455, poste 2310 ou par courriel loisir@sainte-helenedebagot.com.



INFRASTRUCTURES DE LOISIRS GRATUITES

Saviez-vous que les infrastructures extérieures de loisirs sont accessibles et gratuites? Qu'il soit question de baseball, dek hockey, skateboard, soccer, volley-ball, tennis, pickleball ou pétanque, ces installations sont mises à la disposition des citoyens et utilisateurs, et ce, en tout temps, à moins d'une location ou de la pratique d'une activité organisée par le Comité des loisirs Ste-Hélène.



Saviez-vous qu'il est également possible de louer ces infrastructures moyennant quelques frais pour une activité sporadique, hebdomadaire ou pour la saison? Pour connaître les tarifs horaires applicables, vous pouvez consulter le Règlement 611-2023 sur notre site Internet, sous l'onglet *Administration municipale / Règlements*. Si vous êtes intéressés à démarrer une activité, il suffit de communiquer avec le Comité des loisirs Ste-Hélène afin de mettre en place de nouveaux projets.

Qu'il soit question d'une pratique personnelle ou en groupe, les infrastructures demeurent disponibles, gratuites et accessibles pour le plus grand bonheur de tous! N'hésitez pas à en faire l'utilisation!



DISCO ROULANTE 80'S



Vendredi 17 mai 2024

De 19 h à 21 h

Patinoire (400, 2e Rue)

Venez profiter
d'une disco roulante extérieure
au rythme de la musique des années 80.

Nous vous invitons à vous mettre dans l'ambiance
et à afficher vos couleurs en lien avec le thème de la soirée.

Le kiosque **Monsieur barbe à papa**
sera sur place pour la vente de friandises et de sucreries.

1 breuvage par personne
sera distribué
à tous les participants,
gracieuseté du
Marché Bonichoix
Famille Croteau.

Prendre note qu'en cas de pluie,
l'événement sera annulé.



Seuls
les patins à roulettes
et trottinettes sont permis.



MEETUP

Show n' Shine

2^E ÉDITION

ADMISSION
Gratuite

18 Mai 2024

Dès 10h

NOROI
DISTILLERIE

QUEUES DE CASTOR
PÂTISSERIES
DEPUIS 1978

Cours de Danse Country **Jeux Gonflables**
Maquillage pour enfants Restaurant
Exposants **Artistes invités en soirée**
Spectacle son et lumière Musique

Présenté par



Partenaire émérite



Partenaire Collaborateur



Tu veux t'impliquer? Scanne le code QR et inscris-toi comme bénévoles!

549 3^e Rang, Ste-Hélène-De-Bagot, JOH 1M0 www.relaispetit.ca





RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains

OUVERTURE DES ÉCOCENTRES

Acton Vale

13 avril
Samedi et dimanche
de 8 h 30 à 16 h 30
68, rue Noël-Lecomte

Saint-Hyacinthe

12 avril
Vendredi, samedi et dimanche
de 8 h 30 à 16 h 30
1880, rue Brouillette



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Saint-Hyacinthe

Samedi 25 mai
Entre 8 h 30 et 16 h 30
Stade L.-P.-Gaucher
900, rue Turcot



PREMIÈRE COLLECTE DE GROS REBUTS EN 2024

MARDI 30 AVRIL

Les gros rebuts doivent être déposés de façon ordonnée, bien empilés en bordure de rue, même pour les immeubles multilogements.

À titre informatif, une liste non exhaustive d'encombrants admissibles est reproduite ci-dessous :

Exemples de gros rebuts acceptés : Cuisinière, lave-vaisselle, laveuse, sècheuse, table, chaise, bureau, lit, chauffe-eau électrique, sofa, divan, bibliothèque, meuble, barbecue (sans bonbonne), bicyclette, balançoire (démontée), tapis et toile de piscine (bien attachés), arbre de Noël, meuble de jardin, jouet volumineux, équipement sportif. Il est recommandé que les matelas et sommiers soient placés dans un sac scellé avec du ruban adhésif.

Exemples de rebuts non acceptés : Résidus domestiques dangereux (peinture, solvant, huile, etc.), réfrigérateur, congélateur, climatiseur, chauffe-eau à l'huile, pneu, tondeuse à gazon, pièce automobile, rebuts agricoles (pièces de machinerie, clôture, etc.), matériaux de construction et de démolition, terre, pierre, béton, céramique, branches ainsi que les déchets, matières organiques ou recyclables déposés en vrac, dans des sacs ou dans des boîtes.

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

MAINTENIR SON DOSSIER À JOUR

Chaque citoyen est responsable de maintenir son dossier à jour, notamment en ce qui concerne ses coordonnées téléphoniques, afin de s'assurer d'être rejoint préalablement à la vidange, et, au besoin, d'être informé de toute problématique particulière qui pourrait survenir relativement au service.



Pour plus d'information, communiquez avec la Régie par téléphone au 450 774-2350 ou au www.riam.quebec.



Sainte-Hélène-de-Bagot

De plus en plus de personnes participent à nos activités et nous en sommes ravis. Merci de votre implication et de votre soutien, nous en sommes reconnaissants.

Voici le calendrier de nos activités à venir :

Jeudi 9 mai 2024

Dîner conférence au chalet des loisirs de 11 h 30 à 16 h. Dîner servi à 12 h par Resto 152 (réservation avant le 7 mai). Possibilité d'assister uniquement à la conférence vers 13 h. Conférencier : Agent de la Sûreté du Québec. Sujet : Hameçonnage et fraude.

Contactez Jean Gauthier au 450 791-2520, Gérald Lapierre au 450 518-2618, Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf55@icloud.com.

Tous les jeudis, et ce, à chaque semaine, nous vous attendons au chalet des loisirs pour participer à des jeux de société. Aucune inscription.



ANNIVERSAIRES MOIS DE MAI



Mme Hélène Dufault.....	01
M. Jacques Laliberté	01
Mme Guylaine Bédard.....	03
M. Luc Leclerc.....	05
M. Michel Forest	06
Mme Claire Laferrière	06
M. Sylvain Malenfant	07
Mme Joanne Bolestridge	08
M. Marcel Birtz.....	14
M. Denis Bélanger.....	15
Mme Gisèle Bazinet.....	16
M. Michel Daigle.....	16
Mme Sylvie Beauregard.....	17
Mme Réjeanne Dépeault.....	18
Mme Brigitte Phaneuf	21
Mme Sylvie Guignard	25
Mme Paulette Rajotte	26
M. André Larocque	27
Mme Thérèse Chagnon.....	27
M. Denis Houle.....	27
Mme Gisèle Forest.....	27
M. Marcel Bouthillette	28
Mme Mariette Senez	30

50^e anniversaire FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot

Dimanche 26 mai 2024 : Invitation à tous et à toutes



Dîner au centre communautaire, au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Invité d'honneur : Joël Legendre

Pierre Amstrong, chanteur et Dj

Cocktail servi à 11 h, suivi d'un banquet

Prix : 50 \$ / personne (aucun billet disponible à la porte)

Billets disponibles auprès des membres du CA de la FADOQ :

- Jocelyne Jodoin au 450 791-0105
- Gisèle Laliberté au 450 791-0304 ou lgjali@sogetel.net
- Lise Laferrière au 450 791-2629 ou liselaf55@icloud.com

Consultez notre site Internet : <http://club.fadoq.ca/m016>

Infos COORDONNÉES

BUREAU MUNICIPAL

Adresse : 421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

Téléphone : 450 791-2455
Courriel : mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet : www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi : 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e Avenue

CHALET DES LOISIRS 400, 2^e Rue

BIBLIOTHÈQUE 670, rue Principale
(Entrée via la 6^e Avenue)

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRES DE SAINT-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Maintenant un seul numéro :

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000



PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca



ESPACES PUBLICITAIRES DISPONIBLES DANS LE JOURNAL LE BAGOTIER

POUR INFORMATION :
Audrey Lapierre 450 381-2908 ou info@ideegraphik.com



UN PROJET D'AFFAIRES OU DE NOUVELLE ENTREPRISE ?

Saint-Hyacinthe Technopole est
LE GUICHET UNIQUE
pour vos projets industriels, commerciaux
et touristiques dans la MRC des Maskoutains

CONTACTEZ-NOUS

450 774-9000 | 1 877 505-1246

st-hyacinthetechnopole.com  



MINI-ENTREPÔTS — SAINTE-HÉLÈNE —

entrepotstehelene.ca

 **450 381-6664**

 info@entrepotstehelene.ca

Complexe de mini-entrepôts
moderne avantageusement situé
près de l'autoroute 20

**POUR LOCATION
DISPONIBLE
DÈS MAINTENANT!**





OFFRE D'EMPLOI

Plusieurs postes disponibles



AVEC UNE GANG DYNAMIQUE, LE TEMPS PASSE VITE !

Horaire flexible | Salaire compétitif | Rabais de 50% sur tes repas | Assurances collectives et plus !

Se présenter sur place et demander Éric ou Nancy OU par courriel à : BO12816@SUNCOR.COM

RESTAURANT A&W | SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT 450-791-2301



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | PROPRIÉTAIRES
MARTIN FLUET

☎ 450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBO 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com
450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

RBO 8348-4337-09

CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

TOUJOURS PRÊT. TOUJOURS PRÈS.

Livraison de carburant en vrac
Réservoirs et équipement de distribution
Équipe spécialisée à votre service



NOTRE ÉNERGIE À VOTRE SERVICE
CARBURANTS ET MAZOUT

Communiquez avec nous :
909, Paul-Lussier, Ste-Hélène-de-Bagot
Tél : 450-791-2462

*Ultramar est une marque déposée d'Énergie Valero inc. utilisée sous licence par Corporation Parkland.

MEETUP

Show n' Shine

18 Mai 2024

ADMISSION Gratuite

Jeux Gonflables - Maquillage pour enfants
Jeux extérieurs - Exposants
Soirée Dansante - Spectacle Son et Lumière
Et bien plus...

Présente par

Relais Petit
TRANSPORT Petit
RESTO 152

549 3^e Rang, Ste-Hélène-De-Bagot, JOH 1M0
www.relaispetit.ca

Kiosque à la ferme



La petite Savoie
FERME MARAICHÈRE

Ouverture à venir

Des fruits et légumes cultivés localement seront disponibles en libre-service directement à la ferme

La Petite Savoie Ferme maraichère



Raphaël Girard

450-779-5477
rgirard1@live.ca

Plâtrage RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE Camerises



172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot

GARAGE DENIS ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219



Profitez gratuitement de notre service de livraison dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance et en vente libre livrés directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
accspharma.ca

Accèspharma
over Walmart

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0
PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE



SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR PRO

Agiska Coopérative

Bienvenue chez vous!

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale
Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0



André LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

450 546-3251
andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT Lapierre

f

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca

DEGRANDPRÉ

PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

ALIMENTATION **FAMILLE**

Croteau INC.

Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHE BONICHOIX



Érablière
**L'Autre
Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation

219, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante

R.B.Q. 8102-7773-03 et Fils Inc.

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 *Bur.* : 450 793-2535

Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial
Sainte-Hélène-de-Bagot
450 518-4297

450-791-2144

Coiffure pour Elle et LUI

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!

GROUPE RCA

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

LA FORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

ALIGNEMENT
AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS

ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES

ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES

RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE

VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENDREDI : 7 h 30 à midi



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

Martin Lussier
Courtier immobilier

Israel Lussier
Courtier immobilier

Jacob Lussier
Courtier immobilier résidentiel

LUSSIER IMMOBILIER POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!

3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707

REER et CELI

**Cotiser,
ça allège l'esprit**



On vous accompagne dans
la réalisation de vos projets.

Cotisez en ligne
ou avec votre conseiller.

desjardins.com/reerceli

 **Desjardins**